



Conseil de la Ville

Règlement RV-2011-10-62 modifiant le Règlement de zonage numéro 234 de l'ex-Ville de Lévis

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. **Plan de zonage**

Le plan de zonage annexé au Règlement de zonage numéro 234 de l'ex-Ville de Lévis est modifié par la création de la zone Hx 55-78 et par l'agrandissement de la zone Hb 55-60, à même la zone Hx 55-77.

Ces modifications sont illustrées sur le plan joint au présent règlement en annexe « A ».

2. **Grille des spécifications des usages**

L'annexe 2 de ce règlement est modifiée :

1° par la suppression de la zone Hx 55-77;

2° par l'insertion de la zone Hx 55-78 pour laquelle les usages autorisés sont indiqués sur la grille des spécifications des usages jointe au présent règlement en annexe « B ».

3. **Grille des spécifications des implantations**

L'annexe 3 de ce règlement est modifiée :

1° par la suppression de la zone Hx 55-77;

2° par l'insertion de la zone Hx 55-78 pour laquelle les normes d'implantation sont indiquées sur la grille des spécifications des implantations jointe au présent règlement en annexe « C ».

Adopté le 20 juin 2011

(signé) Danielle Roy Marinelli

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Roy Marinelli, mairesse

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 2 AOÛT 2011